



Bulletin 2018
SAINT-JODARD

Sommaire

Mot du maire.....	2
Investissements 2017	4
Budget communal : Compte administratif 2017	5
Budget eau assainissement : Compte administratif 2017.....	6
Complément d'adressage.....	7
Projets de travaux 2018	8
Projet d'aménagements de l'entrée et du centre bourg : 2018 – 2020	9
Vie associative	11
Vie scolaire	12
Vie scolaire : Zoom sur le sou des écoles	13
Vie locale : les commerces	15
L'épicerie	15
Le marché du vendredi soir.....	16
Les entrepreneurs du village :	16
Les frères et les sœurs de st Jean ont aussi leur artisanat.....	16
Voirie	17
Programme voirie réalisé en 2017	17
Projets travaux de voirie 2018	17
Eau et assainissement	18
Eau potable.....	18
Facturation de l'assainissement collectif	18
Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)	18
Réhabilitation des ouvrages d'assainissement individuel.....	18
Fiscalité locale	19
Tarifs 2018.....	20
Infos diverses.....	21
Etat civil	22

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis 2014, jusqu'à ce jour, nous avons accueilli 29 nouvelles familles, soit au total 87 personnes. Au cours de la même période 20 familles ont déménagé, soit au total 34 personnes. 17 bébés sont nés, dont 4 parmi les nouveaux arrivants.

Le marché du vendredi soir sur la place s'est étoffé en 2015 avec la vente de fromages et de pizzas, complétant l'offre déjà présente du boucher qui se déplace depuis 2011. L'épicerie a rouvert ses portes en 2016.

Les associations locales, et tout particulièrement le Comité des fêtes, œuvrent à rendre notre village plus attractif et plus vivant.

Côté finances, la commune a investi 42 196 € en 2015, dont 24 820 € pour la réfection du secrétariat de mairie, travaux comportant l'accessibilité, 1^{ère} étape des engagements que nous avons pris dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

En 2016, 110 301 € ont été investis, dont 15 022 € pour l'aménagement d'un nouveau local technique, en remplacement de l'ancien entrepôt (qui devrait être démoli fin 2018 par l'EPORA, désormais propriétaire des lieux). La première tranche de travaux de rénovation de l'école (comportant également des travaux d'accessibilité) s'est élevée à 69 352 €.

L'effort a été poursuivi en 2017 avec un total de 77 937 € dont une 2^{ème} tranche de 67 972 € dans l'école avec, dans le bâtiment principal, la rénovation complète de la salle centrale (sols, murs, plafonds, isolation, volets électriques...) et la création de sanitaires. Dans le bâtiment annexe : rénovation, isolation et accessibilité du restaurant scolaire, réfection des installations électriques.

Il reste cependant encore beaucoup à faire, car la commune a en charge un patrimoine immobilier relativement important mais ancien. D'autres investissements incontournables sont à prévoir, notamment et entre autres, l'accessibilité de l'église... qui s'inscrit dans le cadre de notre projet d'aménagement de l'entrée du bourg (voir pages 9 et 10). L'épargne nette (recettes réelles moins dépenses réelles, moins remboursement du capital des emprunts), se situe autour de 120 000 € à l'issue de l'exercice 2017. Elle devrait permettre l'apport indispensable d'autofinancement, sans lequel aucun projet n'est envisageable.

Côté PLU, le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ont été votés le 22 septembre 2017. Nous avons reçu, au cours des quatre mois de délai réglementaire, les réponses à notre demande de dérogation adressée à M. le Préfet (démarche obligatoire du fait que la commune n'est plus couverte par un schéma de cohérence territoriale, le SCOT Loire Centre n'étant plus opposable), ainsi que tous les avis des « personnes publiques associées ».

Qu'en est-il ? Nous avons dû prendre en compte un certain nombre de contraintes, de législations et d'avis des services incitant fortement à la modération de la consommation foncière, en mobilisant en priorité le potentiel des « dents creuses » (parcelles non bâties imbriquées dans l'urbanisation). Or, à lire certains avis, nous consommons encore trop d'espace pour la constructibilité !... Autant dire que nous aurons de nouvelles réunions avec les services d'État, avec d'âpres discussions en perspective !

En attendant, notre Plan d'Occupation des Sols étant caduque depuis le 27 mars 2017, nous n'avons plus pour l'instant de document d'urbanisme propre pour répondre aux différentes demandes d'autorisation du droit des sols, et la commune de Saint-Jodard relève, jusqu'à nouvel ordre, du Règlement National d'Urbanisme.

Avec mes sentiments dévoués,

*Bernard CHABERT
Le 5 mars 2018*

Investissements 2017

Ecole		67 972,91 €
Bâtiment principal	44 752,89 €	
Bâtiment de la cantine	22 371,01 €	
Bureaux et chaises école	849,01 €	
Rénovation monument morts		842,50 €
Locations : changement tableau électrique appartement 6 îlot communal		804,34 €
Epicerie : agrandissement		3 355,49 €
Changement chauffe eau salle associations		818,28 €
Complément d'adressage		2 587,82 €
Equipements de voirie		1 130,00 €
Souffleur husqvarna 570bts	650,00 €	
Tailleuse de haie	480,00 €	
Décoration de Noël illuminations		426,18 €
Total investissements		77 937,52 €

Subventions reçues

Subvention Etat	19 279,97 €
Subvention Région	22 004,10 €
Subvention Département	7 000,00 €
Subvention Forez Est	4 180,00 €
Total des subventions perçues	52 464,07 €

Budget communal :

Compte administratif 2017

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	92 695,86 €
Charges de personnel	157 660,84 €
Atténuations de produits	12 808,00 €
Autres charges courante	38 414,97 €
Charges financières	588,28 €
Opérations d'ordre	2 718,00 €
TOTAL DEPENSES	304 885,95 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Atténuations de charges	20 568,23 €
Produits des services	56 503,39 €
Impôts et taxes	146 092,06 €
Dotations, subventions	89 218,30 €
Autres produits courants	110 657,93 €
Produits financiers	0,36 €
Produits exceptionnels	67,00 €
Opérations d'ordre	1 467,28 €
TOTAL RECETTES	424 574,55 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées	1 788,08 €
Immobilisations incorporelles	7 565,36 €
Immobilisations corporelles	82 137,00 €
Opérations d'ordre	1 467,28 €
TOTAL DEPENSES	92 957,72 €

RECETTES INVESTISSEMENT

FCTVA	8 333,09 €
Taxe d'aménagement	4 877,28 €
Excédents de fonctionnement	92 238,89 €
Subvention Etat	19 279,97 €
Subvention Région	22 004,10 €
Subvention Département	7 000,00 €
Subvention Forez Est	4 180,00 €
Cautions	150,00 €
Autres bâtiments publics	167,55 €
Immeubles de rapport	4 778,95 €
Opérations d'ordre	2 718,00 €
TOTAL RECETTES	165 727,83 €

Total des résultats cumulés	<i>fonctionnement</i>	<i>investissement</i>	<i>total des sections</i>
<i>Recettes</i>	424 574,55 €	165 727,83 €	590 302,38 €
<i>Dépenses</i>	304 885,95 €	92 957,72 €	397 843,67 €
<i>Résultat de l'année 2017</i>	119 688,60 €	72 770,11 €	192 458,71 €
<i>Solde reporté 2016</i>	175 386,23 €	-81 023,39 €	94 362,84 €
<i>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</i>	295 074,83 €	-8 253,28 €	286 821,55 €
<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €	-4 785,00 €	-4 785,00 €
<i>Résultat de fonctionnement 2017</i>	295 074,83 €	-13 038,28 €	282 036,55 €

Budget eau assainissement :

Compte administratif

SEA DEPENSES D'EXPLOITATION

Charges à caractère général	72 946,18 €
Atténuations de produits	8 838,00 €
Autres charges gestion courante	1 043,74 €
Charges financières	2 129,41 €
Charges exceptionnelles	70 829,71 €
Opérations d'ordre	32 650,14 €
TOTAL DEPENSES	188 437,18 €

SEA RECETTES D'EXPLOITATION

Produits des services	102 261,97 €
Autres produits gestion courante	142,68 €
Opérations d'ordre	11 882,00 €
TOTAL RECETTES	114 286,65 €

SEA DEPENSES INVESTISSEMENT

Emprunts	6 791,06 €
reprise de subventions	11 882,00 €

TOTAL DEPENSES 18 673,06 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Opérations d'ordre	32 650,14 €
--------------------	-------------

TOTAL RECETTES 32 650,14 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 EAU ASSAINISSEMENT

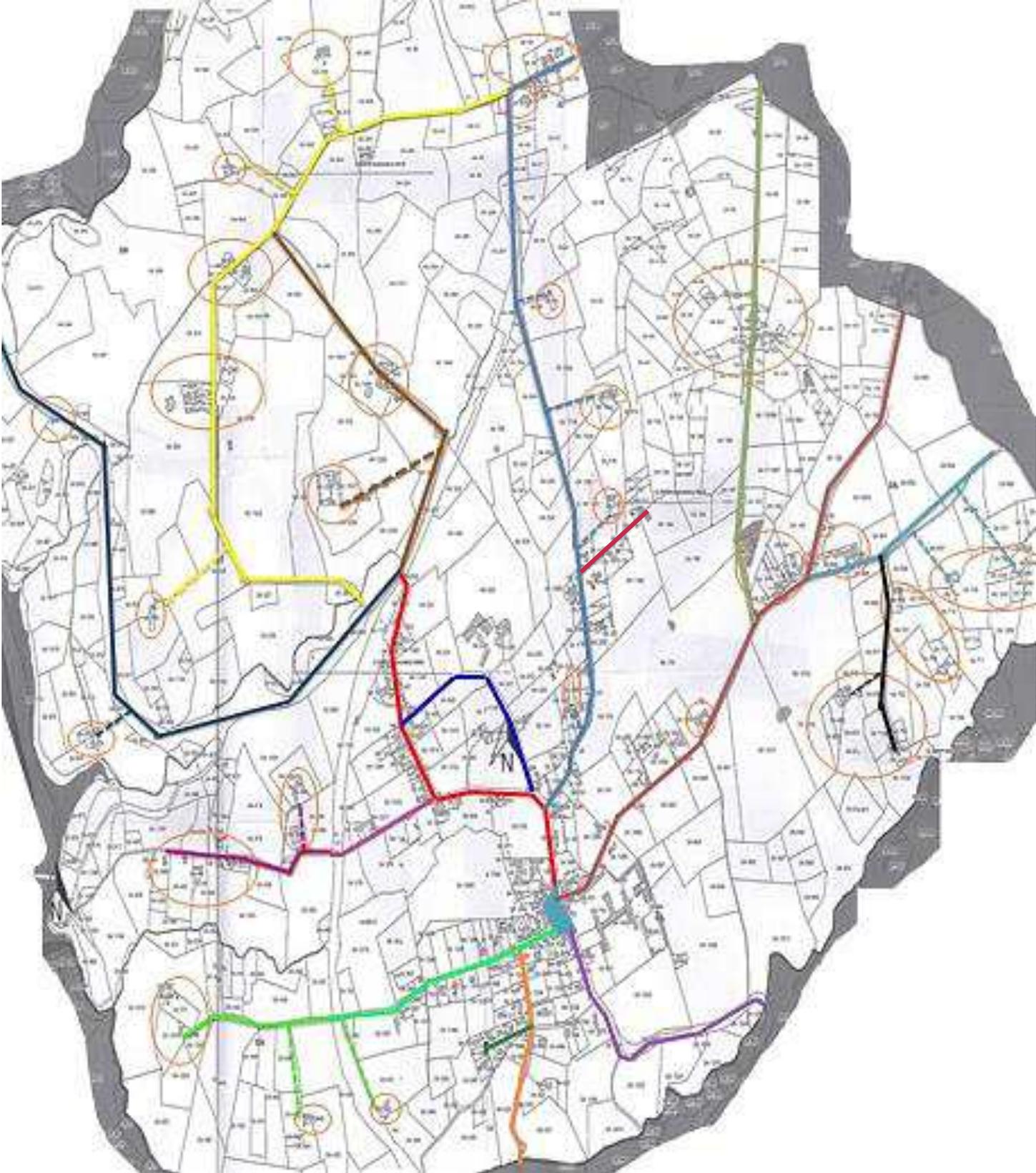
	fonctionnement	investissement	total des sections
Recettes	114 286,65 €	32 650,14 €	146 936,79 €
Dépenses	188 437,18 €	18 673,06 €	207 110,24 €
Résultat de l'année 2017	-74 150,53 €	13 977,08 €	-60 173,45 €
Solde reporté 2016	111 251,78 €	45 466,96 €	156 718,74 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017	37 101,25 €	59 444,04 €	96 545,29 €
Restes à réaliser		0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2017	37 101,25 €	59 444,04 €	96 545,29 €

Nota : Depuis le 1er janvier 2016, la commune de Saint-Jodard n'a plus de budget annexe CCAS, dont les attributions sont désormais exercées directement par le Conseil municipal, dans le cadre du budget communal.

Comme par le passé, il a été décidé de reconduire les traditionnels bons d'achats de 25 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus. En 2017, 63 personnes ont été bénéficiaires, dont 55 qui ont utilisé leur bon à l'épicerie du village « Chez Julia » pendant la période de Noël et de nouvel an, et 8 qui ont reçu un colis de valeur équivalente dans la maison d'accueil où elles résident.

De plus une subvention transports scolaires des élèves gildariens a été versée pour l'année scolaire 2017 : attribution de 100,00 € par élève, 12 élèves concernés soit la somme totale de 1200,00 €.

Complément d'adressage



Complément d'adressage

Afin notamment de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la poste, la localisation sur les GPS, la commune de Saint-Jodard avait procédé, en 2013, à l'adressage des habitations proches ou contenues dans le bourg, en déterminant d'une manière claire le nom des voies et en attribuant des numéros aux riverains.

Il s'est avéré nécessaire en 2017 de compléter cet adressage en couvrant la totalité du territoire de la commune, notamment afin de permettre le déploiement du Très Haut Débit sur la commune.

Ci-contre, un plan destiné à situer les différentes voies en tenant compte de leur nouvelle dénomination.

LEGENDE :

 ROUTE DE VILLEREST	 CHEMIN DU SAULT	 CHEMIN DU MONT
 CHEMIN TRUCHARD	 CHEMIN DES BORCELINS	 ROUTE DE NEULISE
 CHEMIN FESSIEUX	 CHEMIN DAGUET	 CHEMIN MARTHEL
 CHEMIN DE LA RECLAT	 ROUTE DE LA GARE	 CHEMIN CELLARD
 RUE DES COMMUNES	 PLACE LEONARD PERRIER	 ROUTE DU FOREZ
	 CHEMIN DANSARD	
	 LOTISSEMENT LE DANSARD	

Projets de travaux 2018

Travaux prévus pour 2018 dans le cimetière, l'église et dans l'école

1. cimetière : suite à la reprise de 25 concessions funéraires, réhabilitation de 15 emplacements, pour un montant prévisionnel de 8 170,83 € HT ;
2. église : rénovation de l'installation électrique des cloches : montant prévisionnel de 2 810,00 € HT ;
3. école : installation d'une gâche électrique pour l'ouverture à distance du portail : pour un montant prévisionnel de 1 068,00 € HT.

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 12 048,83 € HT, une aide de Conseil départemental a été sollicitée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Destruction de l'ancien entrepôt communal

Cette démolition et remise en état de la parcelle devrait être réalisée en fin d'année 2018 par l'EPORA (désormais plein propriétaire des lieux depuis la cession pour un euro symbolique, en date du 24 octobre 2017).

Projet d'aménagements de l'entrée et du centre bourg : 2018 – 2020

Dans le cadre d'une réflexion globale sur les perspectives d'aménagement de l'entrée et du centre-bourg de Saint-Jodard, conformément aux objectifs définis dans le projet de PLU ainsi qu'à nos engagements en matière d'accessibilité (Ad'AP), le projet vise à sécuriser et promouvoir les déplacements doux et fonctionnels, à embellir l'espace public -notamment en supprimant des "points noirs"- et à rendre le village plus attractif.

Ainsi, ce projet a pour objectifs :

1. L'embellissement du village par la suppression de points noirs : le mauvais état d'un ancien bâtiment locatif jouxtant l'église justifie sa destruction et permettra la mise en valeur de l'église et de ses abords.
2. L'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite (PMR) : l'espace ainsi dégagé par la démolition du bâtiment permettra l'aménagement d'un cheminement ; l'accessibilité se fera par l'ouverture d'une porte actuellement obstruée, située à l'arrière du bâtiment et donnant accès au chœur.
3. La démolition du bâtiment permettra également de dégager un espace largement ouvert pour aménager un accès direct sécurisé (sans passer par le virage sans trottoir et sans visibilité de la RD 26) et agréable au parc public et à l'aire de jeux pour les enfants.
4. Cet accès direct au parc sera prolongé par la création d'un cheminement piéton sécurisé donnant sur la route de la Gare, l'école, le chemin du Sault (cimetière), la salle des fêtes, la piscine et le terrain de tennis. Cette création de passages sécurisés pour le public nécessitera des travaux de clôture de l'enceinte actuelle de l'école.
5. Le développement de la trame d'espaces verts au sein du bourg, conformément aux objectifs du PLU.
6. L'ajout d'installations sportives (notamment dans l'aire longeant l'enceinte scolaire et utilisée parfois comme terrain de foot) et de pique-nique pour compléter l'offre existante dans le parc, en dehors de l'espace piscine, mini-golf et tennis.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 147 000 € HT. Période de réalisation prévue en trois tranches entre mars 2018 et fin décembre 2020. Pour le financement de ces travaux, ont été sollicitées des aides financières au titre de l'enveloppe territoriale du Conseil départemental de la Loire, du contrat de ruralité du PETR « Roannais pays de Rhône-Alpes », ainsi qu'une aide financière de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La commune pourrait avoir recours à l'emprunt dont le montant sera déterminé en fonction des aides obtenues.



1-Cheminement et installations sportives

2-portail école et enfouissement cuve gaz

3-Cheminement et création bâtiment toilettes PMR

4-Diminution nombre de sapins et destruction mur

5-Installations famille : barbecues, tables

6-Cheminement et accès PMR chœur de l'église

7-Démolition bâtiment, réfection place, parking PMR, espace détente

Vie associative en 2018

13 janvier	Comité des fêtes	Soirée Jeux
18 janvier	Club de l'amitié	Assemblée générale
28 janvier	Mairie	Fête de la Saint Gildas
17 février	Comité des fêtes	Soirée carnaval
15 mars	Club de l'amitié	Journée bugnes
16 mars	Paroisse	Bol de riz
07 avril	Comité de Jumelage	Soirée italienne
29 avril	Comité des fêtes	vide grenier
17 mai	Club de l'amitié	Loto
30 juin et 1 ^{er} juillet	Comité des fêtes	Fête patronale, repas dansant
20 septembre	Club de l'amitié	Repas grenouilles
20 décembre	Club de l'amitié	Repas de Noël



Vie scolaire



Depuis septembre, nous accueillons sur le site de Saint Jodard, 49 écoliers du CP au CE2.

L'équipe pédagogique est composée de Mme Fourneyron qui a en charge la classe de CP ainsi que quelques CE1, et de Mme Lacroix, qui nous a rejoint en septembre pour prendre en charge les CE1 et CE2, aidées par Mme Dumas, aide à la vie scolaire.

Mme André, qui s'occupe depuis de nombreuses années de la cantine, de la garderie du matin et du soir et du nettoyage des locaux. Enfin, pour surveiller les enfants pendant le temps de cantine (il y a deux services de cantine en raison du nombre de repas servis), Mme Georges est venue renforcer l'équipe.



L'équipe peut maintenant travailler dans de bonnes conditions de travail, avec des classes entièrement rénovées, des toilettes dans le bâtiment principal et un restaurant scolaire remis aux normes.

Coût total des travaux réalisés sur 2016 et 2017 : 145 000 € TTC.

La Communauté de communes Forez-Est organise une opération Potagers et Jardins Pédagogiques dans les écoles. **Chaque classe bénéficie de 3 séances**, animées par l'une des associations partenaires. Les animations ont commencé mi-novembre 2017.

Vous pouvez les suivre sur

<https://www.facebook.com/pg/potagersetjardinspedagogiquesFOREZEST>

1ère séance : Mettre en place un composteur

2ème et 3ème séance : Ou aménager votre espace pour favoriser les chauves-souris.



Vie scolaire : Zoom sur le sou des écoles

Le Sou des écoles c'est ... un bureau et l'ensemble des parents d'élèves du RPI.

La mission première du Sou des Ecoles est d'égayer la scolarité de nos enfants en donnant à l'équipe enseignante les moyens financiers de réaliser ses projets (sorties scolaires, intervenants, ateliers cuisine, bricolage, achat de matériel ludique et éducatif, inscription ludothèque, fournitures diverses).

En fonction de ses moyens, le Sou des Ecoles essaie également d'apporter ces petits plus qui plaisent tant aux enfants. Le Père Noël a, cette année encore, rendu visite aux plus petits avec une hotte bien chargée. Papillotes et clémentine pour chacun ainsi que cadeaux pour les cinq classes.

Les diverses animations de la fête de fin d'année sont également offertes aux enfants par le Sou des Ecoles, tout comme le cadeau de fin de « scolarité primaire » que reçoivent tous les élèves de CM2 au cours de cet après-midi détente.

Tout cela ne serait pas possible sans la participation active de toutes les familles et des nombreux gildariens qui s'impliquent, que ce soit par leur aide ou l'achat de pizza, brioches, plants ou crêpes, ou par leur participation à la bourse aux jouets et au concours de belote. Un grand merci à tous !

Un peu de nouveauté cette année avec, prochainement, une vente de grilles qui vous permettront de gagner des poulets fermiers ainsi qu'une vente de stylos. Nous comptons sur vous et vous remercions vivement, au nom des enfants, pour votre implication passée et à venir.

Le bureau du Sou des écoles.





Tournoi de
belote à
Pinay



Fête des
écoles à St
Georges de
Baroille



Bourse
puériculture
à St Georges
de Baroille

Vie locale : les commerces

L'épicerie

En 2017, des travaux d'agrandissement et de réaménagement ont été effectués dans l'épicerie. Les exploitants souhaitent, en effet, pouvoir disposer d'un espace supplémentaire afin de pouvoir présenter une plus grande diversité de produits à la clientèle.

Cette extension s'est faite en ouvrant un passage entre le magasin existant et l'ancien local de tourisme, inutilisé depuis de longues années. Cette ouverture présente en outre l'avantage d'apporter un surcroît de lumière dans les locaux.

M. et Mme LOPEZ ont entièrement dédié cet espace aux produits biologiques ou de terroir.



La partie principale de l'épicerie permet l'approvisionnement en produits frais, conserves, surgelés et produits de première nécessité.



Le marché du vendredi soir

Dès 18h00, sont présents sur la place Léonard Perrier le boucher, le fromager et le pizzaiolo.



Les entrepreneurs du village :

La coiffure : Mme Mélodie Chevignon, « Les coiffures de Mélodie » à domicile, 06 42 92 43 14

Le conseil aux entreprises : Mme Aida Berger, 06 72 65 06 88

La maçonnerie : Mr Aurélien Bernard, « AB bâtiment », 06 77 70 68 76

La photographie : Mme Loïs Moreno, 06 87 87 16 61

La plomberie : Mr Grégory Dumilier, « Aqua thermo service », 06 68 16 06 35

La sculpture sur bois (vente et cours) : Mr Bernard Mathieu, 04 77 63 48 70 (laisser un message)

Le taxi : Mr Guy Van Assel, « Taxi Garel », 04 77 64 69 81

La location de voiture haut de gamme et VTC (véhicule de tourisme avec chauffeur): Mr Philippe Honoré, « CAB-CAR », 09 67 29 79 18

Les travaux agricoles : Mr Franck Fragne, « ETA Fragne », 06 67 58 19 94

Les frères et les sœurs de st Jean ont aussi leur artisanat et vous accueillent dans leur boutique



Voirie

Programme voirie réalisé en 2017

1. Réparation du Chemin Fessieux sur une longueur 260 mètres linéaires, avec une couche d'enrobés pour un montant de 13 049,20 HT ;
2. Drainage du fossé du Chemin du Mont sur une longueur 150 mètres, et curage sur 70 mètres linéaires pour un montant de 4 700.00 € HT.

Ces travaux ont été financés par l'utilisation du droit de tirage (Forez Est) à hauteur de 11 088 €, auquel s'est ajoutée une subvention du Conseil départemental de la Loire d'un montant de 7 670 €.

Projets travaux de voirie 2018

Entretien des voies

1. Réparation du Chemin Truchard (vers maison Berthelier) : continuation sur 90 mètres linéaires de la réfection de la voie réalisée en 2016, avec une couche d'enrobés pour un montant prévisionnel de 5 638,30 HT ;
2. Réparation du Chemin du Sault, avec purges de chaussée (75 m³) et couche d'enrobés sur 150 mètres linéaires, pour un montant prévisionnel de 21 975,21 € HT.

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 27 613,35 € HT. Une aide a été sollicitée auprès du Conseil départemental de la Loire au titre du Programme Voirie Rurale 2018.

Création d'un trottoir devant l'école

La RD 56 traverse le village de Saint-Jodard. De plus en plus de piétons utilisent quotidiennement cette voie pour se rendre à l'école, à la gare, au cimetière, ou au centre bourg.

Pour ce faire ils doivent emprunter la partie de la voie communale du côté du mur de l'école. Ce passage est dangereux en raison du rétrécissement de la chaussée (places de parking de l'autre côté de la voie) et de l'absence de trottoir. Telle est la raison pour laquelle, depuis des lustres, des barrières de sécurité sont installées, sur la chaussée tout le long du mur de l'école.

Ce pourquoi il est envisagé l'implantation d'un trottoir de 55 m le long de l'école afin de sécuriser le passage des piétons (dont les élèves).

Un devis estimatif proposé par EUROVIA DALA s'élève à 7 010 ,53 € HT. Pour ce projet, la commune a sollicité l'aide financière du Conseil départemental de la Loire dans le cadre des « Amendes de Police ».

Eau et assainissement

Eau potable

Depuis le 1er janvier 2018, la commune de Saint-Jodard n'a plus en charge la gestion de l'eau potable. Cette compétence a été reprise par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde, dont le siège est à Saint Germain Laval, avec le même prestataire de service, la SAUR.

Sur un plan pratique cela ne changera donc rien pour les abonnés : Pour les questions concernant votre compteur d'eau (pose, ouverture ou fermeture, relève), contactez la SAUR au 04 69 66 35 00, les jours ouvrables de 8h00 à 18h00. Pour les urgences (fuites sur le réseau, eau sale, absence d'eau...), contactez le 04 69 66 35 09, 24h/24h.

La facture correspondant au solde de la consommation d'eau pour l'année 2017, a été émise pour le compte de la commune de Saint-Jodard, comme par le passé, dans les premières semaines de l'année 2018.

Pour la consommation d'eau 2018, vous recevrez en mai/juin une facture éditée par la SAUR pour le compte du Syndicat de La Bombarde. Cette facture correspondra au premier acompte - abonnement semestriel + une partie de votre consommation calculée sur la base de votre consommation 2017 (30% environ). Le solde de votre consommation 2018 vous sera facturé, après la relève des compteurs en fin d'année 2018.

Facturation de l'assainissement collectif

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde ne prenant en charge que la compétence eau potable, l'assainissement collectif, sera facturé séparément par la commune de Saint-Jodard, en fin d'année, sur la base des relevés de consommation d'eau potable.

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Pour les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves, ainsi que pour les contrôles préalables à transaction immobilière, une mission d'assistance technique a été confiée à la SAUR. En contrepartie, le prestataire percevra, pour chaque contrôle réalisé, une rémunération forfaitaire établie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, à hauteur de :

- 107,00 € HT pour les contrôles de conception,
- 123,00 € HT pour les contrôles de réalisation,
- 135,00 € HT pour les contrôles préalables à une transaction.

Le coût de ces prestations de contrôle est refacturé par la commune aux intéressés.

Possibilité d'aides de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des ouvrages d'assainissement individuel :

Afin d'encourager les propriétaires d'installations non conformes à s'engager dans les travaux de réhabilitation nécessaires, la possibilité est offerte de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau, à hauteur de 60 % (études + travaux) des dépenses engagées plafonnées à 8 500 € TTC. L'obtention des aides se fait par l'intermédiaire de la commune qui intervient en tant qu'organisme mandataire afin d'en faire bénéficier les maîtres d'ouvrages retenus dans le programme de travaux.

Quatre propriétaires gildariens se sont déjà engagés dans cette démarche. Il est encore possible de s'inscrire dans ce dispositif.

Fiscalité locale

Contributions directes : taux communaux

Les taux communaux n'ont pas été revus à la hausse depuis 2009

Contributions directes	taux commune	taux EPCI Forez Est	taux départ.	totaux
Taxe d'habitation	4,56%	12,18%		16,74%
Taxe sur le foncier bâti	12,30%	3,63%	15,30%	31,23%
Taxe sur le foncier non bâti	31,09%	2,18%		33,27%
Cotisation Foncière des Entreprises (jusqu'en 2016)		23,97%		23,97%

Recettes fiscales communales 2017

Taxe d'habitation	24 876,00 €
Taxe sur le foncier bâti	47 367,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	7 101,00 €
Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti	368,30 €
Taxe additionnelle droits de mutation (Cons départ)	12 369,76 €
Total Produits fiscaux	92 082,06 €

Produits fiscaux en moins dans le budget de la commune de Saint-Jodard à partir de 2017

CFE	CVAE	IFER	TH (Département)	Autre	Taxe additionnelle FNB	Dotation de compensation	Total ressources transférées à la Communauté com
8 031 €	1 471 €	2 252 €	40 246 €	2 €	389 €	1 620 €	54 010 €

Ces taxes, calculées sur les bases de 2016, sont désormais collectées par la Communauté de commune de Forez Est (CCFE). **Une attribution de compensation de 54 010 € est versée à la commune à partir de 2017.** Cependant si les bases de calcul pour la CCFE évolueront d'année en année, il n'en ira pas de même pour la compensation versées à la commune, dont le montant ne variera plus... sauf à la baisse (prévision de 2 % par an) et au cas où les dépenses de la CCFE pour le compte de ses communes membres seraient jugées trop importantes... et impliqueraient une réduction de l'attribution de compensation dans le cadre d'un rééquilibrage budgétaire.

Tarifs au 1^{er} janvier 2018

Assainissement

Abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 13,50 € H.T

Taxe d'assainissement : 1,02 € H.T

Droit de raccordement au réseau d'assainissement :

1 245,00 € H.T pour les particuliers et 2 532,00 € H.T pour les collectivités.

Dans le cas de la création d'un groupement d'habitations (lotissement), la Commune facturera le même nombre de droits au raccordement au réseau d'assainissement, selon le tarif des particuliers, que le nombre de lots, soit 1 245,00 € H.T en 2017.

Contrôles d'assainissement non collectif

Contrôle de conception : 107,00 € HT

Contrôle de réalisation : 123,00 € HT

Contrôle préalable à une transaction : 135,00 € HT

Tables et bancs

Il est possible, pour les Gildariens, de réserver gratuitement les tables et bancs de la commune.

Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Location de la salle d'animation

- Habitants de la commune : 204,00 €
- Personnes ou sociétés extérieures à la commune : 306,00 €
- Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 153,00 €
- Associations locales de la commune : gratuité
- Vin d'honneur : 76,00 €
- Caution : 306,00 €
- Nettoyage effectué par la commune : 102,00 €
- La sono du comité des fêtes peut être réservée pour 50 € supplémentaires. Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Chapiteaux :

Le comité des fêtes propose 2 chapiteaux à la location à raison de 50 € par chapiteau (à monter et démonter soi-même). Renseignements et réservations auprès de Nicolas Granier : 06 13 20 10 23.

Tarifs pour l'année scolaire 2017/18

Les tarifs pour la **cantine**, sont de 3,50 € par repas pour les enfants, 5,00 € pour les adultes. Les menus et les tarifs sont identiques pour les trois écoles du RPI. Les **garderies** sont gratuites.

Piscine

Entrée individuelle : 3,00 €

Carte saisonnière familiale à 10 entrées : 25,00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Infos diverses

Horaires de la mairie

Les matins :
Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30

Les après-midi :
Le mardi de 13h30 à 18h30 et
Les jeudis et vendredis de 13h30 à 16h00

Horaires de l'agence postale

Les matins :
Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30

Les après-midi :
Le vendredi de 13h30 à 16h00

Horaires de garderie pour l'année scolaire

Les matins du lundi au vendredi de
7h30 à 8h35.

Les après-midi de 16h30 à 18h00

Frais de mise en fourrière

Pour la capture et le transport des animaux errants domestiques tels que les chiens et les chats et les « nouveaux animaux de compagnie » trouvés errants ou en état de divagation les frais occasionnés pour la capture et le transport des animaux sont refacturés aux propriétaires ou aux détenteurs concernés – au prix coûtant –

Adhésion TIPI

Du nouveau pour le paiement des factures de cantine et de loyers.

Il est maintenant possible de les payer par carte bancaire sur internet sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Parc municipal

Les chiens sont autorisés dans le parc communal, mais il est demandé à tous de bien vouloir respecter la propreté des lieux en ramassant les excréments de leurs animaux.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous avez atteint l'âge de 18 ans ou si vous avez déménagé en cours d'année, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale en vous présentant en mairie avant le 31 décembre de chaque année, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement militaire, c'est obligatoire ! Se présenter en mairie muni de son livret de famille, d'un justificatif de domicile et de sa carte d'identité.

Service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

Depuis le 1er septembre 2017, l'instruction des autorisations d'occupation du sol est désormais exercée par le service instructeur de la Communauté de Communes de FOREZ EST.

Le coût de ces prestations d'urbanisme est évidemment pris en compte dans les charges des collectivités.

Etat civil



Cette année, nous accueillons deux nouveaux bébés :

Le 10 février 2017 : Arthur AZARD

Le 29 mars 2017 : Romain HONORE

Deux couples se sont dits oui :

Mr BERNARD Aurélien et Mme IMBERT Claire

Mr BRANCHER Jérôme et Mme MOUTINHO Virginie



• Ils sont arrivés :

Famille MERIT GEROUDET, le 01 janvier

Famille MASSON RANG, le 21 janvier

Famille CHEYLUS MORENO, le 23 mars

Famille MASCIA GIVOGUE, le 22 septembre



• Ils sont partis :

Famille PARANT, le 01^{er} mars

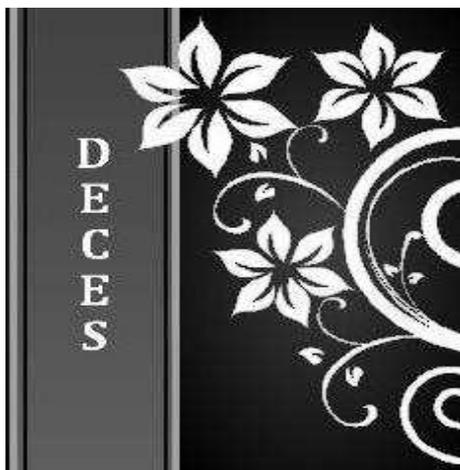
Famille HARO, le 05 juin

Famille BAUDRY FORCILLON, le 24 mai

Mr GALLIOT, le 27 septembre

Mme LAURENT, le 02 novembre

Famille IFFLY, le 01^{er} novembre



Mr GIRAUD René, le 27 janvier

Mr LABOURE Benoit, le 06 février

Mr GARNIER Joseph, le 16 mai

Mr LARCHER Claude, le 29 décembre

